

Le module théorique de la CCMP

Définition

Un module théorique est une :

« Unité pédagogique d'apports conceptuels, complémentaire à une ou plusieurs études de cas, destinée à rendre accessibles à des non spécialistes les principaux paradigmes¹ d'une discipline d'enseignement » ©

Finalité

Le module théorique a pour finalité **d'expliquer le(s) concept(s)** sur le(s)quel(s) porte la problématique du cas de management d'entreprise auquel il est associé.

Ce module peut être utilisé en apports conceptuels préalables à l'animation d'un cas - approche déductive - ou à l'issue du debriefing du cas, dans une optique de pédagogie inductive.

Un même concept peut se retrouver dans différents cas. Le "knowledge management" pourra être traité, par exemple, selon une problématique marketing, ressources humaines, stratégie... Par conséquent, un module théorique pourra être associé à plusieurs cas.

Par ailleurs, le module théorique pourra être acquis et utilisé indépendamment du (des) cas au(x)quel(s) il a été associé au départ.

Champ conceptuel

Chaque module théorique sera le reflet d'une **approche didactique personnelle explicite** du concept traité par l'auteur du module.

Le module théorique constitue un **recueil** ou une **synthèse** des principaux paradigmes disciplinaires, et/ou des principaux auteurs, qui constituent le "fonds commun d'évidences" partagé par la communauté des chercheurs, des enseignants et des professionnels de la discipline concernée, rapportés à une problématique de management d'entreprise, et mis en forme par un auteur en fonction de son intention pédagogique.

¹ « Schéma des hypothèses fondamentales sur lesquelles une époque scientifique fonde ses directions privilégiées d'investigation »

Architecture-type du module théorique

Le module théorique est structuré en trois parties :

- I. Le cahier d'apports conceptuels,
- II. Le support d'animation,
- III. Le guide d'utilisation

Cette architecture proposée par la CCMP est destinée à optimiser la **transférabilité** des modules théoriques déposés.

I. Le cahier d'apports conceptuels

Le cahier d'apports conceptuels a pour objectif d'**inventorier** et d'**explicitier** le(s) concept(s) qui font l'objet du module théorique.

La présentation sous forme de recueil ou de synthèse obéit à un parti pris théorique, librement choisi par l'auteur du module.

Une feuille de style est proposée, par la CCMP, à l'auteur du module théorique afin de faciliter son travail de **structuration** et de finalisation du contenu.

Une **bibliographie** viendra impérativement compléter le cahier d'apports conceptuels soit pour découvrir le(s) concept(s) soit pour élargir ou approfondir les connaissances acquises.

Le cahier d'apports conceptuels devra comprendre :

Des rubriques incontournables :

- Définition du (des) concept(s) / paradigme(s)
- Contexte d'apparition du (des) concept(s)
- Discipline académique de référence
- Projection historique : tendances actuelles, écoles de pensée

Des rubriques souhaitables :

- Vision personnelle de l'auteur
- Evolutions prévisibles
- ...

Le cahier d'apports conceptuels comprendra entre 8 et 50 feuillets

(Pour mémoire, un feuillet avec une typographie Arial 11 contient 1800 à 3600 signes)

Suggestion technique

Choisissez **Word®** pour la création du cahier d'apports conceptuels :

- il offre tout l'espace de rédaction nécessaire,
- la feuille de style met en évidence la structure du document et la hiérarchie des idées de l'auteur.

Une fois cette étape de conception de l'architecture du document accomplie, l'utilisation de la feuille de style permet de gagner du temps dans la phase d'écriture du contenu.

II. Le support d'animation

L'objectif du support d'animation est d'apporter au formateur utilisateur du module théorique un support numérique de présentation des contenus du cahier d'apports conceptuels.

Conçu comme une **aide à l'animation** en salle de cours, le support d'animation sera de type diaporama PowerPoint®.

Il comportera des commentaires, idéalement sous chaque diapositive. Les commentaires porteront sur le contenu afin d'en faciliter l'**appropriation** par l'enseignant acquéreur.

Il peut s'agir :

- d'extraits du cahier d'apports conceptuels,
- d'exemples complémentaires,
- de renvois à des ressources externes (sites web, ouvrages...)
- de commentaires des schémas, graphiques de la diapositive,
- ...

Suggestion technique

Choisissez **PowerPoint®** pour la création du support d'animation :

- il permet de mettre en valeur les idées essentielles,
- il permet à l'auteur de commenter chaque diapositive dans un espace réservé.

III. Le guide d'utilisation

Le module théorique peut être utilisé soit dans une optique de pédagogie inductive ou déductive.

Le guide d'utilisation est destiné exclusivement au formateur. Il a pour objectif d'explicitier les **situations pédagogiques type** dans lesquelles le théorique est porteur de sens dans le cadre d'une animation de cas.

Le guide d'utilisation a trois **objectifs** :

1. Proposer des scénarios et des recommandations pédagogiques
2. Délimiter la largeur du champ développé dans le module théorique
3. Explicitier l'articulation module théorique - cas associé

Objectif 1 : proposer des scénarios et des recommandations pédagogiques

- *Conseils d'utilisation des éléments constituant le module théorique (cahier d'apports conceptuels , support d'animation...)*
 - quel(s) document(s) à distribuer ou non aux apprenants, dans quel ordre, à quel moment ?
 - quelle durée d'utilisation : prise de connaissance des informations, animation en présentiel ?
 - explicitation de l'articulation entre ces éléments.
 - ...

- *Scénarios pédagogiques*
 - rappel des objectifs pédagogiques,
 - public(s) visé(s) : utilisation différente en fonction des publics ?
 - pré-requis pédagogiques,
 - travail demandé aux apprenants en amont
 - ...

- *Applicatifs directs des concepts (exercices et leurs corrigés...)*

Objectif 2 : délimiter la largeur du champ développé dans le module théorique

- principaux concepts liés au thème du module,
- l'état de la connaissance dans le domaine,
- pertinence, limites et perspectives de ce savoir.

Objectif 3 : Expliciter l'articulation module - cas associé

Explicitation de l'articulation pédagogique entre le module théorique et le ou les cas au(x)quel(s) il est associé et mise en valeur de la complémentarité existante.

Deux cas de figure :

- Il peut être associé à un ou plusieurs cas rédigés par son auteur,
- Il peut également être associé à d'autres cas rédigés par d'autres auteurs. L'association ainsi suggérée devra être validée par l(es) auteur(s) des cas concernés.

Cette association module / cas est définie par l'auteur lui-même garantissant ainsi la légitimité du lien pédagogique.